

Nous avons besoin

- ❖ de banques et d'assurances citoyennes et équitables pour sortir de la spéculation de décider
- ❖ de l'affectation de notre « terre » par un droit à la citoyenneté économique

Publication de 2 indicateurs citoyens

troisième campagne d'opinion suite...

- ✚ Investissement en local des dépôts bancaires locaux
- ✚ surface de terre nourricière et forêt par habitant

Un suicide toutes les 50 minutes :

Silence de rigueur dans l'indifférence générale : pourquoi ?

Communiqué de Sud BPCE 13 avril 2011

Travailler à en mourir Lire pages 6 et 7

« Bonjour,Voici le dernier communiqué de presse de Sud BPCE. Voyez si vous pouvez relayer cette information auprès de vos réseaux. Merci d'avance Patrick Saurin Sud BPCE »

SOMMAIRE

1. Une initiative de février à juin 2011 avec 4 temps exceptionnels
Une citoyenneté économique fondée sur la maîtrise de l'argent que nous déposons localement dans les banques, et sur la décision démocratique de l'affectation de la terre.
- 2.Pour éviter le retour à la spéculation bancaire vous devriez décider de l'affectation des fonds que vous déposez dans vos banques
- 3.Indicateur Investissement en local des dépôts bancaires locaux
4. Aménagement du territoire : spéculation ou satisfaction de nos besoins vitaux à travers une démocratie économique ?
5. Indicateurs surface de terre nourricière et forêt par habitant
- 6.et 7 Travailler à en mourir – Client sociétaire à en mourir ?
8. Bancassurance : pour des coopératives et mutuelles citoyennes et équitables 10 propositions – Réussir avec votre concours...
8. Ap2E prochaine initiative : **droit de préemption pour les salariés** Site : <http://www.ap2e.info/> www.ap2e.org

Construire notre droit à une démocratie économique en décidant

- de l'affectation de notre argent dans la bancassurance
- de l'utilisation des sols ?

Certains peuples accèdent à la démocratie politique. Nous savons qu'elle est fragile et que nous devons veiller à la protéger, à la développer. Aujourd'hui en France est-ce suffisant pour répondre aux attentes et espérances ?

Avec la crise économique, devenue aussi sociale, avec la spéculation inacceptable sur les produits agricoles alimentaires, avec les hausses des tarifs de l'énergie, avec le retour rapide des bénéficiaires dans les banques françaises, (plus de 20 milliards en 2010) nous constatons qu'aucune solution efficace n'a été réellement mise en œuvre.

Comment avons-nous été consultés ? Comment avons-nous pu proposer des solutions alternatives à celles qui ont conduit au chaos économique, aux inégalités croissantes, au point de pousser 15 millions de français, un sur quatre, à 100€ près par mois dans le ravin vertigineux de la précarité ou la spirale du suicide ?

Il est possible de construire ensemble des alternatives répondant à nos nouvelles aspirations.

Les indicateurs que nous vous proposons aujourd'hui peuvent être des instruments pour agir ,

- agir pour reprendre la maîtrise de notre argent déposé en banque et dont nous sommes les seuls propriétaires
- agir pour reprendre et préserver la souveraineté alimentaire qui est entrain de nous échapper.

Merci à tous ceux qui nous informent des actions entreprises

**Ap2E Agir pour une Economie Equitable
Le Guide de l'Economie Equitable.**

Une initiative de février à juin 2011

Avec des outils pour agir individuellement ou collectivement

- des lettres spécifiques à adresser, par leurs sociétaires, à chaque coopérative ou mutuelle bancassurance,
- des lettres à adresser aux élus : maires, conseillers municipaux, président et conseillers généraux, président et conseillers régionaux, députés, sénateurs pour qu'ils assistent aux assemblées et soutiennent la campagne « Questions écrites aux ministres »

Avec quatre temps exceptionnels

- **15 avril PUBLICATION indicateurs "investissement en local des dépôts bancaires locaux" par régions et départements et du ratio "Terre nourricière"**
- **15 mai PUBLICATION** *La parité et le cumul des mandats électifs et représentatifs dans les coopératives et mutuelles de la bancassurance*
- **28 avril RENCONTRE PARTAGE** Nous proposons aux associations qui accompagnent juridiquement leurs adhérents de participer au partage de la jurisprudence concernant les litiges sociétaires/clients et bancassurance réglés amiablement ou judiciairement.
- **01 mai /30 juin Campagne questions écrites** aux Ministres concernés par la bancassurance.

Pour éviter le retour aux spéculations des banques françaises, vous devriez décider de l'affectation des fonds que vous y déposez

22 millions de Françaises et de Français, sociétaires d'une banque coopérative, ont le pouvoir de décider

Une Française ou Français sur 2 est sociétaire de sa mutuelle d'assurance.

Il devrait pouvoir y décider démocratiquement des orientations principales

2010 Des arbitrages bancaires peu favorables à l'emploi, au développement durable, aux dépôts rémunérés ?

En octobre 2010 les encours de dépôts dans les banques s'élevaient à 1313 milliards pour 1235 mrd en septembre 2009 soit une progression de 6,3%, (77,8 milliards). Les encours de crédits s'élevaient à 1581 milliards en octobre 2010 pour 1511 mrd en septembre 2009 soit une progression de 4,6% (69,9 milliards). La progression des dépôts des citoyens a donc été plus importante que la progression des crédits accordés par les banques.

✚ **Dépôts** : les comptes ordinaires ont progressé de + 9,5%, les livrets courants de + 5,3%, les livrets de développement durable diminuaient de 2,6%.

Pourquoi cette baisse ? Pourquoi une progression aussi importante des comptes non rémunérés ? Pourquoi une progression de seulement 5,3% des livrets rémunérés ?

✚ **Crédits** : les crédits d'équipement ont progressé de + 4,4%, les crédits à l'habitat de +7,5%, les crédits de trésorerie diminuaient de 1,2%.

Pourquoi les crédits concernant les entreprises sont-ils en baisse ou en moindre progression alors que cela concerne le maintien ou la création d'emplois ? Les Crédits à l'habitat seraient-ils plus rémunérateurs que les crédits à l'entreprise ?

2010 Les inégalités bancaires à la source de l'inégalité économique entre départements et régions de France ?

En 2010, 7 régions (pour 4 en 2009) 18 départements (pour 14 en 2009) ont bénéficié d'encours de crédits supérieurs à leur participation aux encours de dépôts.

Pourquoi les fonds déposés dans les banques de 78 départements (8 départements sur 10), ont-ils été investis dans seulement 18 départements ? Qui en a décidé ?

Exemples pour mieux comprendre :

Seine Saint Denis encours de dépôts 19,12 milliards - encours de crédit 16,3 milliards, Val de Marne dépôts 24,7 milliards - crédits 20,7 milliards, Puy de Dôme dépôts : 13 milliards - crédits 11,5, Nièvre dépôts 4 milliards - crédits 3,3 milliards, Haute Loire dépôts 4,7 milliards - crédits 3,2 milliards, Ardèche dépôts 6,2 milliards - crédits 3,6 milliards

Les sociétaires privés d'une décision stratégique pour leur territoire ?

Dans les coopératives et mutuelles de la bancassurances, (60% des dépôts bancaires) **les sociétaires ne devraient-ils pas avoir le pouvoir économique de décider de l'emploi de l'argent dont ils sont seuls propriétaires ? Ne pourraient-ils pas exercer ce droit par un vote en assemblée générale** au lieu de déléguer cette décision aux administrateurs locaux qui eux même délèguent aux instances régionales et nationales ?

Vos élus : Sénateurs, Députés, Conseillers régionaux, Conseillers Généraux, Conseillers communauté de commune, Maire, Conseillers municipaux sont ils présents aux assemblées générales de votre banque coopérative et de votre mutuelle d'assurance ou de santé ?

Ap2E prochaine initiative un droit de préemption pour les salariés

« Le Préambule de la constitution de 1946 énonce dans ses principes le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi, le droit à la participation et à la détermination collective des conditions de travail *ainsi qu'à la gestion des entreprises* »

Un droit de préemption, protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire en lui permettant de se porter acquéreur du logement **La législation ne protège pas le salarié en cas de vente de son entreprise** en lui permettant de la racheter en lui attribuant un droit de préemption. [Ap2E Salariés de nouveaux droits](http://www.ap2e.info/) Site : <http://www.ap2e.info/> ap2e.org

Les chiffres de la page suivante sont publiés chaque mois au niveau de chaque département Ils sont communiqués par votre banque à la Banque de France.

Citoyennes - citoyens, vous souhaitez obtenir aussi une citoyenneté économique.

#. Votre banque est une banque privée :

demandez communication de ces chiffres par courrier

#. Votre banque est une coopérative bancaire

Banque Populaire
Caisse d'Epargne
Crédit Agricole
Crédit Mutuel
Crédit coopératif Casden...

#. Une mutuelle qui a aussi une activité bancaire

Macif - Mail - Maaf,

demandez communication de ces chiffres par courrier et en cas de non réponse demandez par courrier l'inscription de cette question à l'ordre du jour de votre prochaine assemblée générale

Contactez
votre Maire, vos élus
pour qu'ils mettent
en place cet indicateur
sur votre territoire...

Dans votre département la distribution des crédits est elle supérieure ou inférieure à la collecte des fonds pour le logement, et pour les entreprises ?

supérieure: Ratio > à 1 inférieure : Ratio < à 1

colonne 5 : indicateur septembre 2009 - colonne 6 : évolution octobre 2010

Source Banque de France DGS - Direction des Statistiques Monétaires et Financières
Centralisation financières territoriales Tableaux encours des dépôts au... Tableaux en cours des crédits au ...

millions d'€	En cours	En cours	ratio	ratio	corrigé
Réf BdF 2009t 10/2010	dépôts	Crédits		2009	2010
France	1 313 386	1 581 358	1,20	1,00	1,00
Régions					
Alsace	37 748	57 819	1,53	1,23	1,28
Ile de France	387 653	554 330	1,43	1,25	1,19
Picardie	28 122	31 407	1,12	0,92	1,12
Champagne Ardennes	24 821	31 914	1,29	1,07	1,07
Pays de Loire	65 430	82 421	1,26	1,04	1,05
Nord pas de Calais	58 042	71 083	1,22	1,00	1,02
Bretagne	62 329	75 352	1,21	0,99	1,01
Franche Comté	19 534	23 339	1,19	0,97	1,00
Haute Normandie	27 588	31 130	1,13	0,96	0,94
Lorraine	39 988	44 985	1,12	0,93	0,94
Basse Normandie	26 219	28 955	1,10	0,89	0,92
Rhône Alpes	124 680	136 783	1,10	0,89	0,91
Aquitaine	57 957	63 092	1,09	0,89	0,91
Languedoc Roussillon	44 538	48 114	1,08	0,86	0,90
Poitou Charente	31 676	34 183	1,08	0,88	0,90
Paca	93 358	94 653	1,01	0,81	0,84
Centre	49 221	49 247	1,00	0,82	0,83
Bourgogne	30 751	29 942	0,97	0,80	0,81
Midi Pyrénées	55 416	53 291	0,96	0,77	0,80
Limousin	14 817	12 355	0,83	0,66	0,69
Auvergne	27 883	22 825	0,82	0,66	0,68
Corse	5 615	4 138	0,74	0,57	0,61
Départements					
01 Ain	10 233	10 678	1,04	0,85	0,87
02 Aisnes	7 605	7 692	1,01	0,84	0,84
03 Allier	6 665	5 090	0,76	0,61	0,63
04 Alpes Hte Provence	2 875	2 070	0,72	0,55	0,60
05 Hautes Alpes	2 861	2 414	0,84	0,67	0,70
06 Alpes Maritimes	24 196	23 747	0,98	0,76	0,82
07 Ardèche	6 241	3 571	0,57	0,46	0,48
08 Ardennes	4 328	3 643	0,84	0,71	0,70
09 Ariège	2 650	2 000	0,75	0,61	0,63
10 Aube	5 625	6 525	1,16	0,95	0,96
11 Aude	5 664	5 844	1,03	0,82	0,86
12 Aveyron	7 040	6 222	0,88	0,71	0,73
13 Bouches de Rhône	35 944	39 121	1,09	0,91	0,90
14 Calvados	11 601	14 731	1,27	0,99	1,05
15 Cantal	3 456	2 979	0,86	0,66	0,72
16 Charente	5 998	6 736	1,12	0,91	0,93
17 Charente maritime	11 479	12 810	1,12	0,91	0,93
18 Cher	5 538	5 094	0,92	0,74	0,76
19 Corrèze	5 210	4 308	0,83	0,64	0,69
21 Cote d'Or	10 427	12 689	1,22	0,99	1,01
22 Côtes d'Armor	11 442	12 240	1,07	0,88	0,89
23 Creuse	2 557	1 607	0,63	0,50	0,52
24 Dordogne	6 608	5 571	0,84	0,68	0,70
25 Doubs	9 254	12 887	1,39	1,13	1,16
26 Drôme	9 068	8 748	0,96	0,78	0,80
27 Eure	7 950	7 865	0,99	0,81	0,82
28 Eure et Loir	8 022	7 367	0,92	0,73	0,76
29 Finistère	17 788	21 121	1,19	0,95	0,99
2A Corse du Sud	2 739	2 044	0,75	0,58	0,62
2B Haute Corse	2 876	2 094	0,73	0,55	0,60
30 Gard	10 965	11 113	1,01	0,81	0,84
31 Haute Garonne	23 331	26 190	1,12	0,90	0,93
32 Gers	3 551	3 267	0,92	0,74	0,76
33 Gironde	24 950	31 934	1,28	1,06	1,06
34 Hérault	18 126	21 488	1,19	0,93	0,98

35 Ile et Vilaine	19 170	25 970	1,35	1,13	1,13
36 Indre	4 520	3 449	0,76	0,63	0,63
37 Indre et Loire	10 494	11 978	1,14	0,92	0,96
38 Isère	22 270	24 494	1,10	0,92	0,91
39 Jura	4 492	4 480	1,00	0,81	0,83
40 Landes	6 867	6 736	0,98	0,81	0,81
41 Loir et Cher	6 613	5 686	0,86	0,68	0,71
42 Loire	14 914	13 787	0,92	0,73	0,77
43 Haute Loire	4 720	3 258	0,69	0,56	0,57
44 Loire Atlantique	24 150	33 714	1,40	1,15	1,16
45 Loiret	14 034	15 673	1,12	0,95	0,93
46 Lot	3 520	2 480	0,70	0,58	0,59
47 Lot et Garonne	5 842	5 212	0,89	0,72	0,74
48 Lozère	1 854	1 374	0,74	0,61	0,62
49 Maine et Loire	13 155	16 496	1,25	1,03	1,04
50 Manche	8 877	9 060	1,02	0,84	0,85
51 Marne	11 956	19 453	1,63	1,36	1,35
52 Haute Marne	2 912	2 293	0,79	0,65	0,65
53 Mayenne	6 065	7 075	1,17	0,98	0,97
54 Meurthe et Moselle	12 122	14 778	1,22	1,00	1,01
55 Meuse	2 970	2 495	0,84	0,69	0,70
56 Morbihan	13 929	16 021	1,15	0,94	0,96
57 Moselle	18 306	22 185	1,21	1,00	1,01
58 Nièvre	4 094	3 332	0,81	0,67	0,68
59 Nord	39 857	52 779	1,32	1,09	1,10
60 Oise	11 493	13 514	1,18	0,97	0,98
61 Orne	5 741	5 164	0,90	0,75	0,75
62 Pas de Calais	18 185	18 304	1,01	0,81	0,84
63 Puy de Dôme	13 042	11 498	0,88	0,72	0,73
64 Pyrénées Atlantiques	13 690	13 639	1,00	0,78	0,83
65 Hautes Pyrénées	4 075	3 313	0,81	0,64	0,68
66 Pyrénées Orientales	7 929	8 295	1,05	0,84	0,87
67 Bas Rhin	23 959	39 727	1,66	1,32	1,38
68 Haut Rhin	13 789	18 092	1,31	1,07	1,09
69 Rhône	37 246	44 938	1,21	0,97	1,00
70 Haute Savoie	3 502	3 290	0,94	0,79	0,78
71 Saone et Loir	10 224	8 444	0,83	0,67	0,69
72 Sarthe	9 502	10 464	1,10	0,90	0,91
73 Savoie	9 058	8 593	0,95	0,76	0,79
74 Haute Savoie	15 650	21 974	1,40	1,14	1,17
75 Paris	186 933	312 344	1,67	1,59	1,39
76 Seine Maritime	19 638	23 265	1,18	1,02	0,98
77 Seine et Marne	23 099	30 797	1,33	1,08	1,11
78 Yvelines	26 858	27 814	1,04	0,83	0,86
79 Deux Sèvres	6 938	7 019	1,01	0,83	0,84
80 Somme	9 024	10 201	1,13	0,93	0,94
81 Tarn	7 349	5 963	0,81	0,66	0,67
82 Tarn et Garonne	3 900	3 856	0,99	0,81	0,82
83 Var	17 834	18 251	1,02	0,79	0,85
84 Vaucluse	9 648	9 050	0,94	0,75	0,78
85 Vendée	12 558	14 672	1,17	0,97	0,97
86 Vienne	7 261	7 618	1,05	0,86	0,87
87 Haute Vienne	7 050	6 440	0,91	0,74	0,76
88 Vosges	6 590	5 527	0,84	0,68	0,70
89 Yonne	6 006	5 477	0,91	0,78	0,76
90 Territoire Belfort	2 286	2 682	1,17	1,00	0,97
91 Essonne	20 287	25 595	1,26	0,86	1,05
92 Hauts de Seine	71 077	105 264	1,48	1,19	1,23
93 Seine Saint Denis	19 123	16 301	0,85	0,71	0,71
94 Val de Marne	24 751	20 712	0,84	0,68	0,70
95 Val d'Oise	15 525	15 503	1,00	0,80	0,83

Construire notre droit à une démocratie économique en décidant de l'affectation de notre argent en banque et de l'utilisation des sols?

Les terres agricoles et la forêt vont devoir nous nourrir, mais aussi nous procurer de l'énergie pour nos habitations et nous déplacer.

De plus en plus les productions agricoles vont se substituer au pétrole dans la production industrielle.

Dés 1990, 20 ans déjà, Sylvie Mayer, Parti pris pour L'Ecologie (page 124), s'élevait contre la tentation des agro-bio-carburants. En peu d'années, la mise en œuvre des biocarburants et la crise financière ont mis à mal « les marchés » agricoles et leur régulation nécessaire.

Les spéculations financières, les émeutes de la faim qui en découlent vont-elles se poursuivre ? Seule une intervention des citoyens du monde dans les décisions pourrait peut être y mettre fin.

La Terre devient donc très précieuse pour notre devenir et celui des générations futures.

En France, l'urbanisation maîtrisée par une minorité a conduit à la destruction de plus de 10 millions d'hectares de bonnes terres agricoles, de proximité. Ces terres auraient favorisé la création de circuits courts entre paysans et consommateurs, et peut être permis à 8 millions de français de les utiliser, comme le font 16 millions de japonais depuis de nombreuses années.

Allons nous gâcher 10 millions d'hectares supplémentaires dans les prochaines années ?

Qui en définitive décide ? Qui profite de l'urbanisation extensive ?

Les citoyens sont-ils réellement associés à ces décisions ?

Ne devrions nous pas décider démocratiquement comment doit être « affecté » et « géré » le sol sur lequel nous vivons ?

Il y a urgence. Une partie du sol de la ville de Lyon n'appartient pas aux propriétaires des immeubles (bail emphytéotique). Dans certains pays le sol appartient à l'Etat.

Pourrons-nous encore longtemps laisser quelques uns, parfois sans transparence, décider à notre place ?

Ne devons nous pas inventer une démocratie plus participative ?

Il est admis :

- qu'un produit agricole parcourt en moyenne 1.500km en France 2.400km au USA
- qu'être bien nourri c'est disposer de 2200 à 2400 calories par jour et 50 à 60 grammes de protéines.
- qu'une calorie d'origine végétale nécessite 10 fois moins de surface qu'une calorie d'origine animale.

Certains avancent que nous devons réduire notre consommation de viande de 30 à 40 % . Certains estiment impensable de nourrir 9 milliards de personnes, d'autres pensent que c'est possible, y compris en bio.

Il est nécessaire qu'universitaires, agronomes, agriculteurs nous proposent une surface-référence de « Terre nourricière » à comparer aux surfaces agricoles de proximité existantes.

Daniel Vuillon (1) évoque une première fourchette de 500 à 800 m² avec un nombre réduit de calories d'origine animale

Les deux indicateurs que nous vous proposons aujourd'hui sont une première pierre pour que dans chaque territoire s'ouvre un dialogue citoyen sur l'utilisation de la terre pour notre souveraineté alimentaire.

Vous avez des remarques, des propositions, vous souhaitez améliorer ces indicateurs, les adapter avec les données du recensement général agricole qui sera publié en septembre 2011 : contactez nous.
ap2e@orange.fr

Terres agricoles qu'en est-il ?

En 2009, l'agriculture s'étend sur 54 % du territoire métropolitain, la sylviculture sur 24 %. L'habitat, les sports et les loisirs en utilisent 6 %, l'industrie et les services 2%, les transports 3 %. Les terres vouées à l'agriculture sont essentiellement des espaces cultivés et des surfaces en herbe, mais elles peuvent être également constituées de friches et landes destinées à l'élevage, et d'espaces artificialisés comme les bâtiments d'exploitation ou les serres.

Entre 2006 et 2009, les usages agricoles ont perdu 1% au profit de l'industrie, des services, des transports, de l'habitat et des loisirs. L'élevage recule, les productions végétales progressent. Les sols agricoles ont perdu en moyenne 93.000 hectares sur les trois dernières années. Les espaces dits naturels occupent plus du tiers de la France. La forêt, qui a longtemps progressé, ne semble plus gagner de terrain.

(1) Pour votre information

L' « Indicateur Terre nourricière » que nous mettons en débat est une idée suggérée par Daniel Vuillon agriculteur, co-initiateur des AMAP en France et du réseau [de Urgenci](http://de.urgenci.org) qui regroupe au niveau mondial des citoyens, producteurs agricoles, consommateurs, militants, acteurs politiques impliqués dans une approche économique alternative appelée les **Partenariats Locaux Solidaires entre Producteurs et Consommateurs** (PLSPC) (Les AMAP en France Les CSA dans les pays anglo-saxons Les ASC au Québec Les Teikeis au Japon Les Reciproco au Portugal)
Emmanuel Bailly Fondateur et Directeur de [Ecorégion@Concept & Territoires](http://Ecorégion@Concept&Territoires) propose l'indice ISA Indice de Sécurité Alimentaire.

Indicateurs terre nourricière

m2 culture et herbe disponible par habitant
m2 forêt disponible par habitant

A parfaire par commune en septembre 2011

surface étude 2008	Population	culture herbe m2 habitant	foret m2 habitant
population 2009			
France	62134963	4553	2736
Alsace	1837087	1973	1857
67 Bas Rhin	1091015	1948	1762
68 Haut Rhin	746072	2009	1997
Aquitaine	3177625	4943	5864
24 Dordogne	409388	9027	10421
33 Gironde	1421276	2093	3421
40 Landes	373142	6160	14694
47 Lot et Garonne	326399	9332	4524
64 Pyrénées Atlantique	647420	5704	3931
Auvergne	1341863	11410	5948
03 Allier	342807	14884	4541
15 Cantal	148737	22982	12079
43 Haute Loire	221834	11121	8745
63 Puy de Dôme	628485	6879	4277
Basse Normandie	1467522	8907	1770
14 Calvados	678303	6052	1119
50 Manche	496937	9111	1399
61 Orne	292282	15184	3911
Bourgogne	1638588	11195	6379
21 Cote d'Or	521608	8820	6459
58 Nièvre	220653	17615	10844
71 Saone et Loir	553968	9815	4141
89 Yonne	342359	12910	7001
Bretagne	3149701	5423	1704
22 Côtes d'Armor	581570	7649	2314
29 Finistère	890509	4403	1555
35 Ile et Vilaine	967588	4995	990
56 Morbihan	710034	5464	2366
Centre	2531588	9540	4117
18 Cher	313251	14514	6262
28 Eure et Loir	423559	10697	1990
36 Indre	232004	20060	6463
37 Indre et Loire	585406	6097	3045
41 Loir et Cher	326599	9745	6952
45 Loiret	650769	5637	3174
Champagne Ardennes	1338004	11930	5636
08 Ardennes	284197	10949	6016
10 Aube	301327	12790	5607
51 Marne	566010	10118	2725
52 Haute Marne	186470	17533	13942
Corse	302966	4011	8880
2A Corse du Sud	140953	4736	9026
2B Haute Corse	162013	3381	8752
Franche Comté	1163931	5974	6601
25 Doubs	522685	4510	4396
39 Jura	260740	7222	10153
70 Haute Saône	238548	10448	10305
90 Territoire de Belfort	141958	1554	1974
Haute Normandie	1825667	4428	1359
27 Eure	577087	6811	2283
76 Seine Maritime	1248580	3326	932
Ile de France	11659260	515	266
75 Paris	2211297	0	2
77 Seine et Marne	1303702	2722	1116
78 Yvelines	1406053	693	559
91 Essonne	1205850	738	380
92 Hauts de Seine	1549619	1	23
93 Seine Saint Denis	1506466	4	8
94 Val de Marne	1310876	8	25
95 Val d'Oise	1165397	493	269

Languedoc Roussillon	2581718	3248	100
11 Aude	349237	6317	403
30 Gard	694323	2435	194
34 Hérault	1019798	1553	135
48 Lozère	76973	25331	952
66 Pyrénées Oriental	441387	2162	211
Limousin	740743	11386	8967
19 Corrèze	242896	9325	11930
23 Creuse	123907	25238	15190
87 Haute Vienne	373940	8136	4980
Lorraine	2346361	5127	3858
54 Meurthe et Moselle	729768	3958	2418
55 Meuse	194218	18135	11951
57 Moselle	1042230	3213	1857
88 Vosges	380145	5973	7975
Midi Pyrénées	2838228	8323	5050
09 Ariège	150201	10127	15358
12 Aveyron	275889	17121	10535
31 Haute Garonne	1217344	2878	1260
32 Gers	185266	24795	5818
46 Lot	172796	11665	13003
65 Hautes Pyrénées	229079	8505	6367
81 Tarn	371738	8290	5367
82 Tarn et Garonne	235915	9474	3426
Nord pas de Calais	4024490	2164	326
59 Nord	2564959	1474	259
62 Pas de Calais	1459531	3376	444
Paca	4882913	1426	52
04 Alpes de Haute Pro	157965	7572	668
05 Hautes Alpes	134205	12688	567
06 Alpes Maritimes	1084428	588	25
13 Bouches de Rhône	1966005	706	65
83 Var	1001408	718	112
84 Vaucluse	538902	2448	248
Pays de Loire	3510170	6402	1396
44 Loire Atlantique	1255871	3535	817
49 Maine et Loire	774823	6486	1449
53 Mayenne	302983	13489	2036
72 Sarthe	559587	7274	2496
85 Vendée	616906	7863	1198
Picardie	1906601	7108	1992
02 Aisnes	538790	9416	2987
60 Oise	799725	4714	1769
80 Somme	568086	8288	1362
Poitou Charente	1752708	10048	2773
16 Charente	351581	10588	4306
17 Charente maritime	611714	7261	1956
79 Deux Sèvres	365059	12309	2264
86 Vienne	424354	11673	3116
Rhône Alpes	6117229	2557	2992
01 Ain	581355	4493	3746
07 Ardèche	311452	4042	9716
26 Drôme	478069	3923	7349
38 Isère	1188660	2411	2619
42 Loire	742076	3429	1881
69 Rhône	1690498	868	571
73 Savoie	408842	4016	5407
74 Haute Savoie	716277	1917	2651

Sources **Pour les surfaces** : Agreste N° 246 juillet 2010 Des données imparfaites pour notre indicateur terre nourricière, (la culture sous serre ne peut être identifiée) mais qui permettent une première approche dans l'attente de la publication en septembre 2011 du [Recensement Général Agricole RGA](#). A partir de ce recensement réalisé tous les 10 ans les surfaces cultivées seront connues par commune.

L'indicateur citoyen Terre nourricière pourra être calculé au plus près des citoyens. **Pour la population** Les chiffres présentés correspondent aux deux données les plus récentes de population légale : celles issues du recensement de 1999 et celles issues du [décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010](#). Ils correspondent selon la terminologie de l'INSEE à la "population légale 2008"

Un suicide toutes les 50 minutes, Une tentative de suicide toutes les 4 minutes : 160.000 par an :

Le suicide reste, à bien des égards et dans tous les milieux, un sujet tabou dans notre société.

Une enquête de la SOFRES sur les français et le suicide, précise que 70% de la population et 90% des adolescents souhaitent que l'on parle du suicide. Ce désir de parole incite à penser que prévenir le suicide est possible, d'autant plus que près des 3/4 des suicidants ont montré des signes d'alerte plus ou moins perceptibles. Ces signes sont autant d'indicateurs de tentatives de suicide potentielles. Savoir les reconnaître peut aider à sauver des vies. Le suicide est en corrélation étroite avec le chômage, la précarité, la pression professionnelle et le relâchement des liens familiaux et sociaux.

La diminution rapide du nombre de suicides ne devrait-elle pas être une des priorités pour les acteurs militants d'une économie équitable, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les syndicalistes, les militants politiques porteurs de projets d'une autre société ?

Le suicide concerne chacun de nous. On peut un jour être tenté par la mort, face à des difficultés qui nous dépassent. Sur notre espérance de vie (80ans) ce sera 13 millions de tentatives de suicides.

Source <http://suicide.ecoute.free.fr/France.html>

Communiqué de Sud BPCE 13 avril 2011

Travailler à en mourir

« Bonjour,Voici le dernier communiqué de presse de Sud BPCE.
Voyez si vous pouvez relayer cette information auprès de vos réseaux.
Merci d'avance Patrick Saurin Sud BPCE »

En toute transparence il convient d'informer nos lecteurs que lors de la fusion Banque Populaire – Caisse d'Epargne nous avons tenté d'entrer en relation avec l'ensemble des syndicats salariés des banques. Seul le syndicat CFTC nous a répondu. Tous les autres dont Sud ont décliné le contact et décidé de ne pas répondre sur nos dix propositions pour des banques démocratiques au service des citoyens

Combien faudra-t-il encore de cas dramatiques chez les sociétaires-clients et chez les salariés

- pour que les intérêts particuliers s'effacent au profit de l'intérêt mutuel ?
- pour que cesse le silence assourdissant des dirigeants élus de la bancassurance mutualiste et coopérative et des autres dirigeants de la bancassurance
- pour que monte la protestation vigoureuse de l'ensemble des acteurs de l'Economie sociale et solidaire, bientôt réunis pour des Etats Généraux en juin 2011

Ap2E respectant en toute circonstance son principe d'ouverture a donc informé le syndicat Sud du décalage de la parution de sa lettre pour publier son communiqué de presse. Nous avons renouvelé notre demande de rencontre pour établir, après 2 années perdues, nos points d'accord et de divergence pour envisager des actions communes sociétaires, clients, salariés et ainsi créer un contre pouvoir suffisant pour inciter les dirigeants élus de la bancassurance à un autre management plus conforme aux principes mutualistes et coopératifs qui prônent l'économie au service de l'humain.

Voir les syndicats et le courrier envoyé :

<http://guideeconomieequitablefusionbpce.blogspot.com/search/label/36.Ecrireauxsyndicats>

Témoignage : Il voulait juste acheter du gasoil pour faire rouler son tracteur.

Il voulait juste acheter du gasoil pour faire rouler son tracteur. La banque lui a refusé un chèque de 1.500 euros. C'est Clément qui a découvert le corps sans vie de son père, dans la grange. Une simple lettre en guise d'adieu : « Je suis désolé de ce que je vais faire mais je n'en peux plus. Prends soin des terres et des animaux. Continue ce que j'ai fait. Adieu ».

Les autorités s'inquiètent, les commissions se réunissent, les Parisiens se penchent sur le phénomène, On quantifie, on qualifie, on réfléchit à des mesures appropriées, on crée des cellules de soutien psychologique, on inclut la question

Alors il est facile d'imaginer que ce soi-disant déficit financier est dû, non pas au train de vie de l'agriculteur, mais à un véritable racket auquel s'est livré la banque.../

dans les ordres du jour... et on passe à côté du problème. Au moins, les consciences des dirigeants sont tranquilles, ils ont fait ce qu'ils ont pu.

Pourtant, il n'est pas besoin de rapport d'expertise pour avancer une hypothèse. La banque a refusé un chèque de 1.500 euros. Il n'y avait plus d'argent sur le compte ? Mais combien la banque a prélevé de frais de manière illégale durant ces 5 dernières années ? Des frais d'intervention, des commissions de mouvement, des frais de gestion ? La loi impose que le montant de ces frais soit inclus dans le taux effectif global. L'était-il ? Non bien sûr.

.../ En France, chaque 50 minutes, ce funeste scénario se reproduit.

Chaque 50 minutes un homme ou une femme a décidé de mettre fin à ses souffrances.

12.000 personnes nous quittent ainsi chaque année, sans que ce chiffre diminue. Bien sûr, nous savons que c'est un problème complexe et qu'il y a une multitude de causes.

Il y a 25 ans, il y avait 12.000 morts par suicide et 12.000 dans les accidents de la route.

En 25 ans, les accidents de la route ont baissé de 60%. Tout le monde s'est mobilisé. Il fallait agir sur les

routes, et l'État a financé. Il fallait agir sur les véhicules et ce sont les constructeurs qui ont été mis à contribution. Enfin une répression implacable a fait changer le comportement des conducteurs. Le résultat est là, des milliers de vies sont sauvées.

En 25 ans, les suicides n'ont connu qu'une baisse de 20%. Pour que ce chiffre baisse, il faut une action sur chacune de ses causes. L'APLOMB a décidé d'agir fermement sur les raisons financières. Pour cela, il faut imposer aux banques de respecter la loi.

Gérard Faure-Kapper
APLOMB Association Pour la Légalité des Opérations et
Mouvements Bancaires

www.collectif-anti-banque.fr www.faure-kapper.fr - aplomb@laposte.net Tel 06 08 85 35 47



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'EPARGNE
Sud BPCE - 24, BOULEVARD DE L'HOPITAL - 75005-PARIS - TEL : 01 42 33 41 62 - WWW.SUDCE.COM

Union syndicale
Solidaires

Communiqué de presse de Sud BPCE du 13 avril 2011

Travailler à en mourir

2 MORTS PAR SUICIDE ET UNE TENTATIVE EN QUELQUES JOURS DANS LES CAISSES D'EPARGNE

Nous avons appris récemment le suicide de deux de nos collègues (une à la caisse de Côte d'Azur, un autre à la caisse de Bourgogne Franche-Comté) et la tentative de suicide sur son lieu de travail d'une autre collègue à la caisse de Bretagne-Pays de Loire, trois drames survenus à quelques jours d'intervalle. Cette nouvelle a suscité une profonde tristesse mais aussi une grande colère dans le personnel des caisses d'épargne.

Notre colère est d'autant plus forte si l'on sait que depuis de nombreuses années, faisant le constat de la dégradation des conditions de travail et de ses conséquences sur la santé des salariés, **Sud a interpellé à de multiples occasions les dirigeants des caisses et de notre groupe sur ce sujet.** En 2004 et en 2008, notre syndicat a mené deux enquêtes nationales sur la souffrance au travail. Ainsi, en 2008, près de 5 000 salariés (représentant 13 % des effectifs) ont pris le temps de répondre à notre questionnaire qui a mis en évidence une situation très préoccupante en matière de santé au travail. Pour preuve, à la question du risque suicidaire, 10,4 % des salariés interrogés à l'époque, soit plus de 500 collègues, répondaient par l'affirmative. **Nos alertes ont été confirmées par les rapports des médecins du travail, des inspecteurs du travail et des différents cabinets amenés à intervenir dans nos établissements. Les dirigeants savaient et ils n'ont rien fait !**

Les trois événements dramatiques que nous évoquons sont intervenus après notre tract du 2 novembre 2010 intitulé « Benchmark interne : n'attendons pas qu'il soit trop tard ! » et après que **Sud** ait écrit à François Pérol le 25 octobre 2010 pour lui demander l'abandon immédiat du benchmark comme méthode de gestion et d'évaluation du personnel. François Pérol ne daignant pas répondre à notre

courrier, notre syndicat a décidé d'engager au début de cette année une action en justice contre les dirigeants de la caisse d'épargne Rhône Alpes qui a servi de laboratoire à la mise en place du benchmark. En effet, nous sommes convaincus qu'il existe un lien direct entre l'organisation, les méthodes de travail et la dégradation de la santé physique et mentale des salariés qui a amené certains d'entre eux à mettre fin à leurs jours ou à tenter de le faire. C'est pourquoi, après avoir identifié l'origine du mal-être des salariés dans nos entreprises et face à l'inertie des employeurs, **Sud** a décidé d'attaquer ces derniers en justice.

Aujourd'hui, les patrons vont devoir répondre de leurs actes car le code du travail leur impose une obligation de résultat pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du personnel, une obligation que la Cour de cassation a tenu à confirmer dans ses dernières décisions. **Sud** est plus que jamais déterminé à poursuivre son combat pour que soient établies les différentes responsabilités dans ces affaires. Cette justice, nous la devons d'abord à nos collègues décédés, à leur famille et à leurs proches.

Contacts Presse Sud BPCE :
Patrick Saurin (06.62.88.05.17) et Jérôme Bonnard (06.62.82.98.90)

NOTE : **La position du Groupe BPCE** donc des dirigeants élus, représentants des millions de sociétaires.

« La direction du groupe a mis en avant des circonstances différentes pour les deux suicides. Dans un cas, une commission d'enquête interne a été créée, dans l'autre cas, le CHSCT n'a pas donné suite, a expliqué un porte-parole des Caisses d'Épargne. » Source le 13/04/2011 à 20:19 par AFP

Réussir cette initiative avec votre concours

Françaises et Français

Compte tenu des réactions du monde associatif, des syndicats, des partis politiques, des réseaux sociaux, d'une utilisation massive d'internet par tous (courriels en réseau, liens sur les sites internet), nous pouvons espérer informer un à deux millions de françaises et de français.

Multiplier ce chiffre dépendra aussi de l'ensemble des médias.

Partis et élus

Tous les partis politiques ont été contactés, certains n'ont pas encore répondu, certains nous ont déjà reçus, certains sont en réflexion, d'autres ont déjà décidé de rentrer avec leurs convictions et idées dans cette campagne à des degrés d'engagements différents. Un réel progrès sur nos deux précédentes campagnes.

Monde associatif

Le monde associatif est présent sur le terrain. Dans le concret il fait plus que côtoyer la misère au quotidien, il doit trouver des solutions, accompagner le pot de terre contre le pot de fer. Le monde associatif n'est pas resté indifférent au rapport officiel qui affirme que plusieurs millions de françaises et de français pour 100 à 150 € par mois basculent dans l'engrenage de la misère : la faim, la perte du logement, le chômage, la précarité absolue, parfois le suicide.

Quelles réactions de ceux qui peuvent modifier les choses ? Nous les découvrirons dans l'initiative « questions aux ministres »

Nos contacts avec les organisations caritatives et de consommateurs, avec les réseaux sociaux sont prometteurs d'un faire ensemble significatif au-delà de nos divergences sur tel ou tel point.

Nous avons l'espoir d'en apporter la preuve le 28 avril.

Acteurs des Médias

Journalistes, vos médias dans l'actualité brûlante nous ont fait part de la soif de démocratie politique de peuples entiers.

Nos concitoyennes et concitoyens ont soif d'une démocratie économique notamment dans les mutuelles et coopératives qui sont leur propriété.

Elles devraient jouer un autre rôle dans l'économie de notre pays.

Vous avez la mission d'informer en toute liberté de conscience. Une décision personnelle et citoyenne, qui peut faire mieux réussir cette initiative.



Bancassurance : pour des coopératives et mutuelles citoyennes et équitables

10 PROPOSITIONS de Ap2E pour plus de démocratie, vers une économie équitable, vers une gouvernance des coopératives et des mutuelles de la « bancassurance » plus coopérative et mutualiste.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mise en place à demander par une résolution en assemblée

1. Assurer une réelle représentation des sociétaires des salariés, des clients dans l'organe central.

2. Donner le pouvoir de décider des orientations stratégiques aux sociétaires : «référendum coopératif ou mutualiste».

3. Créer par les statuts ou la loi des « **observatoires de la gouvernance** coopérative/mutualiste», à tous les niveaux (Groupes de sociétaires tirés au sort avec mission d'informer régulièrement sur la tenue des engagements et le respect de l'éthique.)

4. Mentionner dans une délibération de l'assemblée ou dans les statuts

a. les éléments informatifs obligatoires à adresser aux sociétaires avant une assemblée

b. des modalités de campagnes de candidature pour les élections aux conseils ou bureaux (présentation des candidats et envoi de documents)

VERS UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE

5. Décider des missions et instruments financiers autorisés pour une banque ou une mutuelle de l'ESS, mentionner expressément l'interruption des activités de compte propre et de produits dérivés par référendum coopératif /mutualiste»

6. Préciser un pourcentage d'investissements sociaux, solidaires, équitables à réaliser comme dans le logement. 10% à 20% ? (Délibération d'assemblée)

7. Rétablir par la loi ou un auto-engagement une obligation de financement des PELS (Projets d'économie locale et sociale)

VERS UNE GOUVERNANCE PLUS COOPÉRATIVE et MUTUALISTE

Auto décision des dirigeants , demande des sociétaires, législation..

8. Appliquer la loi NRE (Nouvelles régulations économiques), loi d'information citoyenne, à toutes les entités d'un groupe. Une loi devrait prochainement imposer cette obligation aux entreprises de plus de 500 collaborateurs

9. Limiter les rémunérations par structure et le cumul des rémunérations dans un groupe. Cf plafonnement du cumul des indemnités des élus politiques (loi du 25 février 1992)

10. Introduire un plan progressif de mise en place de la parité et limitation des mandats

-parité dans les conseils à tous les niveaux.

-limitation à deux mandats électifs simultanés

Contact :

Sylvie Mayer

Jean Pierre Caldier courriel :

ap2e@orange.fr

Site : <http://www.ap2e.info/>

[ap2e.org](http://www.ap2e.org)

Ap2E prochaine initiative un droit de préemption pour les salariés

« Le Préambule de la constitution de 1946 énonce dans ses principes le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi, le droit à la participation et à la détermination collective des conditions de travail *ainsi qu'à la gestion des entreprises*»

Un droit de préemption, protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire en lui permettant de se porter acquéreur du logement

La législation ne protège pas le salarié en cas de vente de son entreprise en lui permettant de la racheter en lui attribuant un droit de préemption.

Ap2E Salariés de nouveaux droits

Site : <http://www.ap2e.info/>

[ap2e.org](http://www.ap2e.org)